

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

Tout est investissement

A en croire le langage contemporain, les collectivités n'auraient jamais eu autant d'occasions d'investir qu'aujourd'hui, où tout est matière à «investissement», tant les acceptions du terme sont devenues nombreuses: outre les dépenses d'équipement, qui émargent traditionnellement au budget des investissements, les collectivités sont réputées investir dans l'éducation, ce qui se conçoit encore assez bien; mais aussi dans la culture, la gestion de leur personnel, les sports, l'agriculture, la protection de l'environnement, etc. La confusion croissante au niveau du vocabulaire recouvre la tentative, naïve ou délibérée, de faire passer un maximum de dépenses courantes pour des placements d'avenir, en vue de les mettre à l'abri des mesures d'économies qui frappent les budgets des collectivités.

La ruse est à vrai dire assez pauvre. Mais on comprend que tous les destinataires de subventions ou de certaines commandes publiques — en clair tous les bénéficiaires de dépenses non liées — cherchent à préserver des avantages qui représentent souvent une part appréciable de leurs revenus. Ce faisant, ils arrangent peut-être leurs propres affaires mais ils empêchent l'Etat de faire son travail car, dans la situation actuelle, la nécessaire relance incombe aux collectivités, censées investir sans mollir, avec ou sans bonus, et donc reporter sur les années ou décennies à venir, supposées meilleures, des charges accumulées dans la conjoncture actuelle. L'orthodoxie financière y trouve son compte, pour autant, selon la droite, que cette générosité à l'investissement s'accompagne d'économies au niveau du fonctionnement.

Sentant bien cette exigence, qui sous-tend tout le discours sur l'assainissement des finances publiques, toutes les catégories de «subventionnés» tentent de faire passer les dépenses courantes qu'ils occasionnent comme autant de placements et de paris sur l'avenir. Au niveau des objectifs, ils ont sans doute raison, mais les effets, eux, n'ont pas toujours la dimension du long terme qui caractérise l'investissement.

Encore qu'il faille nuancer. L'encouragement donné par exemple à des programmes d'activités culturelles ou de

formation dans le service public comme à des techniques douces de production agricole ou d'équipement touristique représente bel et bien à la fois une dépense courante aujourd'hui et un investissement pour demain. Pour des raisons faciles à imaginer, cette double qualité est mieux identifiée et acceptée à gauche que dans les rangs de droite.

Si l'on considère les montants en cause, les vrais enjeux actuels se situent évidemment ailleurs, dans le vaste domaine de la sécurité sociale. Les milliards des grands régimes de prévoyance et les millions des plus petits budgets de l'Etat-providence sont-ils de simples lignes inscrites au compte de fonctionnement des collectivités? Oui, bien sûr, selon l'orthodoxie gouvernant les finances publiques. Et en même temps non, selon une compréhension plus large, plus politique, des affaires: les prestations versées aujourd'hui à un chômeur ne l'aident pas seulement à vivre dans l'immédiat, mais aussi à se donner les moyens de trouver une nouvelle source de revenu, et donc à échapper à une dérive personnelle plus ou moins grave, toujours dommageable pour lui-même et finalement plus coûteuse pour la société.

La gauche s'épuise à répéter de telles évidences. Elle aurait intérêt à les formaliser plus nettement et à contribuer à une nécessaire évolution des principes en vigueur dans la gestion des finances publiques. L'idée serait de faire enfin reconnaître le bien-fondé, en période de basse conjoncture s'entend, de certains excédents de charges budgétaires. En clair: les parlementaires bourgeois, qui ne cessent de réclamer l'équilibre des comptes des collectivités tout en revendiquant continuellement la réduction de leurs recettes fiscales, doivent accepter que leurs déficits annuels augmentent, dans une mesure correspondant à la part d'investissement contenue dans toute «dépense» sociale courante. Reste bien sûr à évaluer cette part, ce à quoi la gauche serait bien inspirée de contribuer plutôt que de se laisser enfermer dans le rôle doublement antipathique de championne des prélèvements fiscaux et des déficits accumulés.

YJ

Des casques suisses dans le bleu

(ag) Une fois encore, la politique étrangère vit à l'épreuve de la démocratie directe. Mais l'enjeu n'est pas franc comme celui qui découle de l'article 89 de la Constitution soumettant au peuple la ratification des traités, comme, par exemple, l'adhésion à l'ONU ou à l'Espace économique européen. Si la Suisse ne met pas sur pied un contingent de casques bleus, il n'en résultera aucune conséquence immédiate mesurable; nous aurons simplement donné au monde, qui certes a beaucoup d'autres soucis, une certaine image égoïstement conforme de nous-mêmes.

REPÈRES

Un référendum ayant abouti contre la Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix, le peuple se prononcera en juin sur la création d'un contingent suisse de casques bleus. Les soldats appelés à fonctionner dans des missions seront des volontaires; ils recevront une formation spéciale d'un mois et seront organisés en fonction du mandat d'intervention.

Coût

Organisation, équipement: 58 mio.

Par engagement/année, au maximum: 79 mio. (L'ONU rembourse une partie des frais.)

Formation, moyens didactiques, par an: 18 mio.

Salaire moyen: 75 000 fr./an et 20 francs de solde par jour d'engagement.

Offre de la Suisse

– contrôle des zones d'armistice;

– contrôle d'un retrait de troupes à partir de territoires occupés;

– escorte et surveillance de livraisons et distribution de biens humanitaires de secours;

– aide en faveur des autorités locales légales et de la population civile.

Comment servir à l'extérieur ?

Ce qui se passe hors de nos frontières a des répercussions sur notre propre sécurité. Ou si le champ du conflit est si éloigné et si restreint que les ondes ne peuvent nous atteindre, comme en Namibie, nous sommes humainement et solidairement concernés. Cela admis, comment agir ? Tout dépend du sens que l'on donne à l'obligation de servir.

Domaine public a depuis longtemps défendu l'idée d'un service militaire différencié. Après recrutement, le service pourrait, sur une base volontaire et selon des critères de sélection, être effectué hors frontières comme aide au développement, coopération technique, mission sanitaire. Ce service serait organisé par des institutions civiles.

L'autre possibilité, et c'est le choix du Conseil fédéral et du parlement, serait que l'armée comme telle s'engage hors frontières pour des missions d'interposition pacifique. Certes on retrouve l'exigence du volontariat, de la sélection (pas de Rambos !) et la compensation partielle sur les cours de répétition exigibles. Mais l'engagement sera exclusivement militaire.

La différence, entre ces deux conceptions, n'est pas mince. Par la mise à disposition d'un contingent suisse sous l'égide de l'ONU, la Suisse, dans des situations concrètes, fera acte de politique étrangère. Le service militaire différencié ne l'engagerait évidemment pas en tant qu'Etat.

Les thèmes de la discussion

La neutralité serait-elle remise en cause par ces interventions ? Le Conseil fédéral répond par l'exemple de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède, puissances neutres qui mettent à disposition des casques bleus. D'autre part l'engagement sera subordonné à l'accord des parties; la mission ne pourra être que celle d'une interposition agréée. L'explication est valable, mais à se vouloir trop convaincante elle pêche par angélisme. Là où les conflits sont aigres, les deux parties ne tiennent pas toujours en main tous les éléments engagés dans la lutte, ou alors elles prétendent ne pas les contrôler tout en s'en servant sans assumer la responsabilité de leurs actes. Les conflits de plus en plus ne sont pas frontaux et nets comme une épure de géométrie.

L'ONU nous singularise. Car les pays neutres cités en exemple font partie des Nations-Unies. La Suisse placerait des troupes sous le commandement supérieur de l'ONU, sans être membre de l'organisation. Si la mission du contingent est clairement définie, la non-appartenance à l'ONU ne crée pas de difficultés majeures. En revanche, il sera difficile de convaincre l'opinion du bien-fondé de cette dissociation.

Des vraies manœuvres

Le Département militaire dans son argumentation tient deux langages: l'un destiné aux civils, celui de la solidarité internationale, l'autre adressé à l'armée, celui du renforcement de l'outil militaire. Et là l'argumentaire officiel tombe dans le ridicule de celui qui en fait trop.

Par exemple, la thèse 11:

Les casques bleus suisses se présenteront dans les futurs secteurs d'engagement comme une troupe bénéficiant de la meilleure formation et équipée de manière adéquate. Tout service accompli à l'étranger par notre armée aura également un effet dissuasif: il sera considéré comme une manifestation du caractère sérieux de notre volonté de défense.

Ou encore

Les cadres profiteront tout particulièrement de ces expériences. En effet, ils auront la possibilité de conduire dans une situation de conflit (réd: traduction fédérale) et de faire leurs preuves comparativement à leurs partenaires étrangers.

Sert-on la paix parce que les colonels s'ennuient ?

Oui quand même

La coopération technique, l'appui au CICR, les bérés bleus, toutes ces possibilités manquent à la Suisse pour marquer concrètement sa solidarité étrangère, notamment par une adhésion à l'ONU, avant de lancer en supplément l'expérience des casques bleus. Le risque d'échec populaire est grand et va, hélas, renforcer l'image d'une Suisse repliée égoïstement sur elle-même. Pas question dans ces conditions de voter non. Mais les oui, obtenus moitié par conviction, moitié par la bande, ne sont pas de bonne politique. ■

Un manque flagrant d'imagination

(jd) Qu'on soit fasciné ou réfractaire, le phénomène automobile constitue une dimension centrale de notre société. Lieu de rencontre de la technique, de l'économie, de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la psychologie individuelle et collective, la voiture telle qu'on la vit aujourd'hui et qu'on l'imagine pour demain n'est décidément pas à la hauteur. C'est le constat lucide de deux spécialistes en la matière — Frederic Vester («Tages Anzeiger» du 12 mars) et Otto Hieronymi («Neue Zürcher Zeitung» du 10 mars), sélectionnés dans le flot journalistique qui traditionnellement accompagne l'ouverture du Salon de l'automobile à Genève.

RÉINVENTER LES DÉPLACEMENTS

Toute amélioration des conditions de déplacement, censée se traduire par une diminution des nuisances, est aussitôt compensée par une augmentation de la mobilité, qui annule les effets positifs enregistrés dans un premier temps. La question est donc posée: faut-il continuer d'agir sur les conditions techniques, ou sur les raisons qui poussent les gens à se déplacer? Mais on bute là sur un nouveau problème: s'il est des raisons objectives (travail, achat, loisirs), il en est d'autres qui sont insaisissables; parmi celles-ci, le sentiment de liberté que procure le déplacement, même effectué dans les pires conditions; le cocon que représente la voiture; le besoin de mettre une distance entre domicile et travail. Le dernier recensement de la population a d'ailleurs montré que les Suisses passent de plus en plus de temps dans leurs déplacements. On n'améliore pas routes et voitures pour diminuer le temps quotidien passé à se déplacer, mais pour augmenter la distance qui sépare les lieux de résidence, de travail, d'achat, de loisir...

Pour Vester, les grands constructeurs n'assument pas la responsabilité sociale qui leur incombe du fait des impacts multiples de la voiture. Ils persistent à considérer l'automobile comme un produit détaché de son environnement naturel et privilégient ses fonctions secondaires — prestige, statut, apparences — au détriment de sa fonction primaire, le transport pratique et économique. De fait la voiture actuelle est en retard sur son temps: son mode de propulsion, les carburants utilisés, les infrastructures nécessaires et les critères de performance choisis conduisent à une impasse: pollution de l'air, confiscation croissante du territoire aussi bien urbain que rural.

Hieronymi partage cette analyse. Le développement des systèmes de transports a profondément structuré l'économie, les villes, la société même et a contribué au bien-être. On peut craindre aujourd'hui que ces systèmes, parce qu'ils n'ont pas fondamentalement évolué depuis près d'un siècle, soient à l'avenir source de tensions et même de difficultés économiques. Or nous ne sommes pas prêts à imaginer et à réaliser d'autres modes de transports. Au contraire, la conviction domine que dans trente ou cinquante ans le transport des personnes et des marchandises continuera d'être assuré par les voitures et les camions. Une conviction qui fait bon marché de la probable saturation de l'espace, de la lenteur des déplacements qui se substituera à la vitesse, de la charge croissante sur l'environnement.

Vester porte son attention sur le trafic urbain et préconise l'abandon du moteur à explosion au profit d'un véhicule léger et court dont les prestations sont adaptées à son usage spécifique: de vitesse limitée, silencieux, totalement recyclable, fonctionnant aux énergies renouvelables produites de manière décentralisée.

Hieronymi pousse plus loin la réflexion. Il tente d'imaginer un monde sans voiture, ou plutôt un monde dans lequel l'automobile remplira la fonction qui est celle du cheval aujourd'hui, un objet de loisir et non un moyen de déplacement. Les systèmes de

transports alternatifs du futur résulteront d'une réflexion sur la répartition optimale entre moyens individuels et collectifs, sur les avantages comparés de ces deux moyens en termes de coûts, de vitesse, de fréquence d'usage, d'impact sur l'environnement, de confort notamment.

La seule pression de la demande ne suffira pas à amorcer cette réflexion. Seule une réflexion systémique, qui intègre tous les aspects de la mobilité et surtout tous les coûts que cette dernière engendre, permettra de développer des systèmes de transport nouveaux, nouveaux non seulement du point de vue technique mais également parce qu'ils renouvelleront en profondeur nos modes de vie: l'inventivité technique est certes indispensable, mais également d'autres arbitrages entre intérêts privés et collectifs, d'autres modes de financement et finalement des procédures de décision politique plus subtiles. On est loin du mirage de la croissance économique stimulée par une mobilité sans frein des biens et des personnes, à des prix réels toujours plus bas. Et c'est précisément ce mirage qui nous empêche de penser à long terme les solutions novatrices en matière de transport. ■

MÉDIAS

L'Union démocratique du centre commence à publier des textes en français comme les trois autres partis gouvernementaux. A noter, cependant, que ces trois partis n'ont pas encore découvert l'italien pour leurs communications.

Mécontente du journal de l'USAM *Schweizerische Gewerbe-Zeitung-SGZ*, l'Union locales des Arts et métiers de Lengnau et environs, en Argovie, a décidé d'abolir l'obligation de s'y abonner. Elle renonce à attendre l'intervention de l'Union cantonale argovienne pour une amélioration de la qualité de cet organe.

Le Conseil national a chipoté sur une protection minimum

Un projet de loi sur l'égalité entre femmes et hommes, qui ne concerne que les rapports de travail, est en discussion au parlement. Mais il ne suffira pas à réaliser l'égalité, même dans le domaine restreint sur lequel il est censé agir.

LES SALAIRES DES UNES ET DES AUTRES

Gains mensuels moyens en Suisse selon le sexe

homme: 4937 francs
femme: 3522 francs

Salaires mensuels moyens des ouvriers: 4414 francs
des ouvrières: 2917 francs
des employés: 5838 francs
des employées: 4015 francs

La moitié de l'écart s'explique par des différences de formation, d'expérience personnelle, de santé; l'autre moitié est inexplicable et imputable à une discrimination fondée sur le sexe.

Source: enquête de l'Ofiamt sur les salaires, in *Vie économique* 10/92. L'enquête ne tient compte que des personnes employées à plein temps.

Des différences importantes sont aussi constatées chez les cadres: de 15 300 francs par année pour le 4^e échelon hiérarchique à 81 500 francs pour le 1^{er} échelon (le salaire annuel des hommes étant respectivement de 94 300 francs et 216 000 francs).

(pi) Les écarts de salaire, on le sait, sont criants entre les femmes et les hommes. Même après correction, pour tenir compte de la formation, de l'expérience, de l'ancienneté, etc, il subsiste une différence de 15% qui ne trouve d'autre explication que le sexe. Les milieux patronaux, bien relayés au Conseil national, ont tout fait pour éviter que les possibilités d'action en justice ne soient trop nombreuses, selon eux pour éviter de pénaliser les petites et moyennes entreprises déjà touchées par la crise. Mais ce faisant, les députés protègent les patrons qui tirent avantage de pratiques discriminatoires au détriment de ceux qui œuvrent concrètement en faveur de l'égalité, ce que confirme une étude réalisée en 1991 sur ce sujet: selon ce document, les entreprises dont la rentabilité dépend des possibilités de discrimination subiront des coûts supplémentaires si l'égalité des salaires est pleinement réalisée; d'un point de vue macro-économique, l'effet est toutefois jugé positif, car des ressources seront libérées pour une meilleure affectation, ce qui élève la rentabilité globale de l'économie et améliore la compétitivité des entreprises suisses. Une fois de plus, les milieux patronaux et la droite se battent pour la défense à court terme d'intérêts économiques particuliers. Il est vrai que, sur ce dossier, les contradictions n'ont pas manqué.

Après leurs enfants, les femmes doivent s'occuper de leurs parents

Ainsi les Groupements patronaux vaudois par exemple, écrivent: «Reconnaissons donc la valeur, la compétence et le savoir-faire de celles qui préfèrent s'épanouir dans une vie sociale et familiale déjà bien remplie». Mais ces mêmes messieurs contestent ensuite les écarts de salaire constatés entre femmes et hommes à cause de différences justifiées par des «motifs objectifs» comme l'ancienneté ou le niveau de formation. Mais où est la reconnaissance des tâches familiales et sociales si, lorsque la femme désire changer d'orientation, le temps passé à les accomplir a des conséquences négatives sur le salaire? Ce sont bien les «critères objectifs» le plus souvent retenus par les entreprises qui sont discriminatoires, et pas seulement au détriment des femmes, mais à l'égard de toute personne qui interrompt son activité salariée ou qui la réduit pour se consacrer à des tâches

sociales et familiales. Des tâches qui peuvent d'ailleurs durer au-delà de la quinzaine d'années pendant lesquelles les enfants nécessitent une présence difficilement compatible avec deux activités parentales à plein temps. Car une fois les enfants autonomes, vient pour nombre de femmes le temps de s'occuper de ses propres parents ou beaux-parents, voire de ses petits-enfants... pour permettre à sa fille de reprendre une activité. Ce phénomène est particulièrement développé en Amérique du Nord où un tiers des femmes qui travaillent à temps partiel passent plus de vingt heures par semaine à aider des personnes âgées (source: *International Herald Tribune*, cité par l'*Educateur* n° 2/94).

Protéger les «hors normes»

C'est pourquoi les nouvelles normes juridiques proposées par le projet de loi sur l'égalité entre femmes et hommes qui ont été discutées par le Conseil national font figure de standards minimaux. Limitées aux relations de travail, elles ne suffiront d'ailleurs pas, même dans ce seul domaine, à réaliser l'égalité. En fait, celle-ci semble hors de portée en ne recourant qu'à l'action législative fondée sur la lutte traditionnelle opposant hommes et femmes. Car une nouvelle répartition des tâches au sein de la famille, inscrite dans tous les programmes féministes, a pour conséquence d'élargir le champ des «vic-times» aux hommes qui y participent. Et nous butons là une nouvelle fois sur la définition même de l'inégalité, qui prend en compte par exemple le taux d'activité rémunérée des femmes ou le nombre d'entre elles qui travaillent à temps partiel. Or le renoncement à un travail rémunéré ou à une activité à temps plein devrait pouvoir résulter d'un choix, aussi bien pour un homme que pour une femme. Et le temps ainsi libéré devrait pouvoir être consacré à ses enfants ou à ses parents, mais aussi à l'exercice d'une activité artistique ou d'un mandat public par exemple. Dans cette optique, il faut non seulement supprimer les discriminations qui existent entre hommes et femmes, il faut encore supprimer, pour les deux sexes, les désavantages résultant d'un travail à temps partiel ou temporaire par exemple (sécurité sociale, possibilités d'avancement, etc) ou de toute situation «hors normes».

Petite histoire de l'(in)égalité de salaire

EGALITÉ PAR LE BAS

Depuis l'adoption le 14 juin 1981 de l'article constitutionnel consacrant le principe de l'égalité entre femmes et hommes, celle-ci a progressé, très lentement. Et bien souvent au détriment des femmes.

Au nombre des mesures positives, le nouveau droit matrimonial, qui a mis les deux époux à égalité, ainsi que quelques dispositions du droit de succession qui ont amélioré le sort de la femme dont le mari décède. Quelques améliorations aussi sont prévues dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, actuellement en cours.

Il est d'autres mesures en faveur de l'égalité où les femmes sont perdantes. Citons la législation sur la naturalisation où la femme étrangère a perdu l'obtention du passeport suisse par mariage; le projet de révision de la loi sur le travail qui autorise l'occupation des femmes la nuit; le projet d'élévation de l'âge de la retraite pour les femmes. Et, plus anecdotiques mais pas moins révélateurs d'un état d'esprit, les jugements ou décisions concernant les taxes non-pompier ou l'obligation de servir dans les corps de pompiers, en attendant des interventions semblables pour la protection civile ou l'armée.

1919 – Traité de Versailles. Proclamation pour la première fois du principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale.

1946 – La constitution révisée de l'Organisation internationale du travail statue: «*Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal*».

1951 – Convention internationale concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale (entrée en vigueur en Suisse le 25 octobre 1973). Souple dans ses exigences, elle aura pour seul effet en Suisse un appel du Département fédéral de l'économie publique aux gouvernements cantonaux et aux associations centrales de travailleurs et d'employeurs.

1957 – Le traité instituant la CEE oblige les Etats membres à appliquer «*le principe de l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour le même travail*».

1958 – Convention internationale concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (entrée en vigueur en Suisse le 13 juillet 1962). Elle étend le champ d'application de l'égalité de traitement à l'accès à la formation, à l'emploi et à chaque profession, ainsi qu'aux conditions de travail.

●●●

Dans le même ordre d'idée, et pour concrétiser le souhait patronal de reconnaissance des tâches effectuées dans le cadre de la vie sociale et familiale, il est nécessaire de mettre sur pied un vaste programme allant dans ce sens. Le projet d'assurance-maternité, s'il propose le maximum politiquement possible dans le contexte actuel, ne correspond évidemment pas à cette vision. C'est un congé parental qui est nécessaire, et celui-ci ne doit pas être limité aux personnes ayant une activité rémunérée, sans quoi une nouvelles discrimination est créée: entre femmes actives et femmes au foyer, le travail de la seconde n'étant pas reconnu.

Une fois votée la loi sur l'égalité — ou ce qu'il en restera — le parlement pensera avoir épuisé le sujet pour les dix ans à venir. S'il prenait cette matière au sérieux, il se mettrait sans tarder à travailler sur des programmes d'actions positives, avec des objectifs chiffrés, par exemple pour renforcer le réseau de prise en charge de la petite enfance, pour reconnaître concrètement le travail ménager ou d'éducation, etc. Des programmes qui ne nécessitent pas forcément de grandes modifications législatives, mais une réelle volonté d'atteindre le but que l'on s'est fixé. ■

1961 – Charte sociale européenne. Les parties contractantes s'obligent notamment «*à reconnaître le droit des travailleurs masculins et féminins à une rémunération égale pour un travail de valeur égale*». La Suisse a signé ce document le 6 mai 1976, mais ne l'a jamais ratifié (une procédure de ratification devant les Chambres a échoué).

1966 – Pacte des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, par lequel les parties s'engagent notamment à reconnaître que «*les femmes doivent avoir la garantie que les conditions de travail qui leur sont accordées ne sont pas inférieures à celles dont bénéficient les hommes et recevoir la même rémunération qu'eux pour un même travail*».

1975 – Directive de la Communauté européenne (CE) concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins.

1976 – Directive de la CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle, et les conditions de travail. La Cour des Communautés européennes a estimé que ces directives impliquaient l'existence de sanctions, laissées à l'appréciation du législateur national, mais qui doivent être efficaces et dissuasives.

1978 et 1986 – Directives de la CE concernant l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale.

1981 – Peuple et cantons acceptent l'adjonction d'un alinéa à l'article 4 de la Constitution fédérale: «*L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale*». Ce texte est celui du contre-projet opposé à l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes», déposée en 1976. Principale différence entre initiative et contre-projet: la première prévoyait, dans une disposition transitoire, un délai de cinq ans pour l'adoption de lois propres à réaliser les objectifs fixés dans le nouvel article constitutionnel.

1986 – Directive de la CE sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi qu'en matière de protection de la maternité. ■

Sources: Message du Conseil fédéral du 14 novembre 1979 concernant l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes»; Message du 24 février 1993 concernant la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

L'INVITÉ DE DP

Vos enfants paieront-ils votre AVS ?

**JEAN-PIERRE
FRAGNIÈRE**

professeur à l'Ecole
d'études sociales et
pédagogiques (EESP) à
Lausanne

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à
ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum:
Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

J'avoue que ce titre est un peu racoleur. Admettez, cependant, que la question est d'importance. Eminent spécialiste international de la sécurité sociale, Guy Perrin considérerait qu'il s'agit de l'un des principaux enjeux de l'avenir de cette grande institution.

Les jeunes qui atteignent aujourd'hui la maturité civique constituent la première génération qui aura connu un système à peu près complet d'assurances sociales. C'est aussi une génération qui entre dans la vie dans un lourd climat d'incertitude. Ces «enfants gâtés» comblés de promesses sont menacés par les revers de la conjoncture. Seront-ils prêts à jouer le jeu de la solidarité ? Accepteront-ils d'assumer la charge financière de leurs aînés nombreux et «coûteux» ?

Toute réponse péremptoire à une telle question serait prétentieuse voire dangereuse. La majorité de la génération des quadragénaires d'aujourd'hui auront sans doute accumulé de solides ressources. Leur manière de vivre la vieillesse ne ressemblera guère à celle de leurs parents. En outre, la richesse globale du pays, donc le gâteau à partager, sera sans doute plus copieuse.

Néanmoins, la force de la question nous pousse à guetter les signes les plus ténus. Le moindre message est digne d'intérêt pour le planificateur, l' élu ou le citoyen, tous contraints de penser le moyen et le long terme.

Signes

D'abord, une constatation générale. Les premiers résultats d'études récentes sur les regards que ces générations portent l'une sur l'autre montrent que «les jeunes aiment les vieux» et réciproquement. Au moins dans la sphère de la vie quotidienne proche, la solidarité et le sens de la responsabilité ne semblent pas entamés par les avatars du siècle et de la conjoncture.

Les «quadra» en savent plus que leurs grands enfants sur les besoins réels d'un système de sécurité sociale*. Ils manifestent plus d'ouverture à la diversité des situations. Ils sont plus sensibles aux accidents de la vie et donc généralement plus tolérants.

Leurs enfants expriment volontiers des élans généreux. Ils se déclarent prêts à retrouver les manches pour assurer une vieillesse sereine à leurs grand-parents et à leurs parents. Ils peuvent être sévères contre l'injustice et les formes d'égoïsme qu'ils observent autour d'eux... chez les adultes.

En fait, leur générosité est teintée d'ignorance et de discriminations. Ils sous-estiment la réalité des problèmes sociaux, ils ne sont guère amènes avec les réfugiés ou «celui qui est tombé

par sa faute». Comme leurs parents, ils considèrent que la famille est au cœur de la protection sociale. Ils tendent à prôner la démarche individualiste pour assurer l'insertion sociale. En cela ils ne s'éloignent pas trop de la conception de maman et de papa.

Deux préoccupations majeures structurent la pensée des deux générations. D'abord, un plébiscite pour le système AVS dont on sait qu'il contient une solide dose de solidarité. Ils semblent même prêts à l'étendre à d'autres régimes des assurances sociales, en particulier à l'assurance-maladie.

C'est la santé qui remporte la palme. Ce domaine est le monde des positions inconditionnelles. Il faut tout faire pour la garantir, et presque à n'importe quel prix. Cette «chère santé» a de beaux jours devant elle.

Il est vrai que les positions ne sont pas monolithiques. Des différences significatives apparaissent entre les Romands et la Suisse alémanique, entre les gymnasiens et les apprentis, entre les fils de famille et ceux qui ont la vie dure. Le contexte régional influe également sur les attitudes comme d'ailleurs les choix politiques dominants. Cela se manifeste particulièrement en ce qui concerne les prestations offertes aux toxicomanes.

Beaucoup de convictions, mais marquées par une certaine hésitation, des adhésions fragiles et une sensibilité à cette éternelle distinction entre le bon et le mauvais pauvre, le malade digne et celui qui n'a que ce qu'il mérite.

Enjeux

Ces observations nous invitent à relativiser les alarmismes qui fleurissent en période de crise. Le chantage à la fin des solidarités intergénérationnelles est à prendre pour ce qu'il est: une dimension de l'offensive contre la sécurité sociale. En revanche, on peut s'interroger sur la fragilité de l'information (et de la formation) sur des questions dont on mesure l'importance économique et politique et qui nous concernent tous très directement. ■

*Pour l'essentiel, ces données sont issues d'une étude dirigée par Alain Clémence, à paraître en mai aux éditions Réalités sociales, Lausanne.

«La Suisse»

Nos délais rédactionnels ne nous permettent pas un commentaire qui soit encore d'actualité lorsque nos lecteurs recevront DP. Nous nous abstenons donc cette semaine, mais nous reviendrons sur le sort du quotidien genevois la semaine prochaine. ■

Savoir où l'on va

Les socialistes genevois ont tenu leur congrès (DP n° 1062): plusieurs motions étaient en discussion, les deux premières arrivant finalement presque à égalité avec les abstentionnistes, soucieux de préserver l'unité du parti. Daniel Marco nous propose une critique des textes soumis aux membres du Parti socialiste genevois.

ICI ET LÀ

Conférence publique de Ruth Dreifuss à l'occasion de l'assemblée générale de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). La conseillère fédérale s'exprimera sur le nouveau contrat social qu'elle appelle de ses vœux. Le 25 mars à 20h 15 à la salle del Castillo, au Casino du Rivage, à Vevey. Renseignements: Pierre Aguet, tél. 021/925 53 03.

Les comités romand et vaudois «Oui à la loi contre le racisme» participent à la semaine d'action pour la réhabilitation complète de Paul Gröninger. Ils organisent une **conférence-débat avec Stefan Keller**, journaliste à la «Wochen Zeitung» et auteur de «Délit d'humanité – L'Affaire Gröninger» paru aux Editions d'En bas. Le 23 mars à 20h à la salle des Vignerons, Buffet CFF, à Lausanne.

Le Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT) inaugure Café Saigon, multi-média interactif et nouveau programme de prévention à l'intention des jeunes. A cette occasion, le GREAT organise, le 23 mars à 14h, une conférence-débat sur le thème **Parler de prévention aux 15-20 ans** et à 16h la manifestation de lancement de café Saigon. A l'EPFL, auditorium CO1, Dorigny.

Les documents soumis à la discussion lors du récent congrès des socialistes genevois sont révélateurs de l'état de ce parti. «Parti socialiste genevois»: où faut-il donc mettre les guillemets ? A «parti» et à «socialiste» peut-être, mais certainement pas à genevois, tant ces textes transpirent le trop fameux «Sonderfall Genf».

On n'y trouve rien de substantiel sur la nature de la crise qui, depuis le milieu des années 70, frappe le modèle de développement des «trente glorieuses», comme le sociologue Jean Fourastié a qualifié la période d'après-guerre.

Rien non plus sur l'agonie du contrat social qui a marqué ces années-là, fondé sur les conventions collectives de travail et la politique de consensus. Une période qui a vu croître simultanément la division du travail et le niveau des revenus.

La mort du socialisme réel dans l'est européen est bien mentionnée, mais sans rappeler que ces régimes, honnis par ceux qui les subissaient, ont favorisé les compromis sociaux dans les démocraties occidentales. Silence radio sur les tentatives de sortir de la crise en utilisant l'ancien modèle de développement, mais amputé de son volet social. Pas de référence à d'autres modèles discutés ailleurs en Europe. Seulement l'allusion opportuniste à un nou-

veau contrat social dont le contenu n'est même pas esquissé.

Pas un mot non plus sur l'économie-casino qui domine le monde aujourd'hui et à laquelle les grandes banques helvétiques participent avec succès.

A l'évidence tous ces problèmes ont peu de chose à voir avec les difficultés présentes du Parti socialiste genevois, ni avec celles de ce qu'il est convenu d'appeler la gauche. Une gauche, au bout du lac, où l'intensité de la réflexion semble inversement proportionnelle au nombre de groupes qui se créent à cet effet.

Les signatures apposées au bas des textes permettent de se compter, plus que de se regrouper sur des analyses communes. Alors pourquoi ne pas tout simplement signer des feuilles blanches...

La question qui se pose non seulement au PSG et à la gauche genevoise, mais à toute la classe politique, n'est pas nouvelle; mais elle acquiert une acuité particulière en raison de la crise. Faut-il privilégier l'organisation ou le programme politique ? La réponse malheureusement la plus fréquente, parce que la plus rassurante, privilégie le premier terme, à l'exemple de la gauche genevoise. Tenter de poser les bonnes questions et d'assumer les incertitudes reste un exercice peu prisé. Daniel Marco

COURRIER

Une banque de proximité

A propos de «C'est vert, ça rapporte ?» (DP n° 1159 du 17 février).

Vous relevez que la BAS ne prend guère de risques en matière d'investissement. Nous soulignerons que la Banque vient de fêter son troisième anniversaire et, de ce fait, est en phase de consolidation. Nous ne pouvons nous permettre actuellement de financer des projets à risque. Nous ne souhaitons pas, en effet, déposer notre bilan comme ont dû le faire certaines banques régionales.

La Banque alternative ne finance pas que des «activités marginales». Permettre à des chômeurs de créer leur entreprise, fournir des fonds à des coopératives d'habitation n'a rien de marginal. Au contraire, il s'agit bien là de secteurs d'innovation.

Nos déposants ne sont pas obligés de renon-

cer à leur intérêt. Il est vrai que nos prestations, en matière d'intérêt, sont moindres que celles offertes par les autres établissements bancaires dans la mesure où nous nous refusons à spéculer sur les devises, placer sur l'euro-marché ou investir dans des projets dont nous ne pourrions vérifier les fondements éthiques.

La BAS en outre refuse l'une des caractéristiques actuelles du marché qui est celle de la course effrénée au profit. Notre engagement est à ce prix.

Enfin, nous ne souhaitons pas pratiquer «une politique bancaire d'envergure» mais bien rester une banque de proximité, au sens non pas géographique, mais éthique. A l'heure où des banques affichent des bénéfices de taille, tout en licenciant leur personnel, où le bénéfice des entreprises sert davantage les dividendes des actionnaires que l'investissement productif, cette option nous semble incontournable.

Sophie de Rivaz

Association romande pour la promotion de la Banque alternative

Les Suisses, langues et religions

RÉGIONS

Lesquelles des divisions retenues pour le recensement préfigurent des régions d'Europe ? Peut-être les cinq régions du territoire national, c'est-à-dire: Nord-Est (AI, AR, GL, SG, SH, TG, ZH), Nord-Ouest et Berne, la plus peuplée (AG, BE, BL, BS, SO), la Suisse centrale, la moins peuplée (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), la Suisse romande (FR, GE, JU, NE, VD) et la Suisse méridionale (GR, TI, VS). Cette dernière région était revendiquée autrefois comme terre irrédente par certains fascistes italiens et suisses.

(cfp) Une lecture, même rapide, du volume consacré aux langues et religions à la date du recensement fédéral de 1990 nous fait rapidement oublier les vérités apprises à l'école. Nous découvrons ainsi qu'à côté des cantons, des districts, des arrondissements et des communes, la Suisse a encore d'autres divisions géographiques dont il faut tenir compte.

Nous avons quatre langues nationales, mais à la question sur leur langue principale, plus de 600 000 personnes ont indiqué une autre langue dont plus de 100 000 l'espagnol; les langues slaves, le portugais et l'anglais sont également régulièrement cités. Pour la région d'aménagement du territoire «2205 Terre Sainte (Coppet)», le français n'a été indiqué que par 65% des recensés comme langue principale, l'anglais par 12% et l'allemand par 11%.

En Suisse alémanique, la langue italienne est généralement la deuxième langue principale. Dans la ville de Berne, le français continue à perdre du terrain, comme dans l'agglomération; elle compte 9515 personnes indiquant le français comme langue principale. En 1980, le district de Berne, dont les dimensions sont inférieures à celles de l'agglomération, enregistrait 10 207 personnes de langue maternelle française.

D'autres indications portent sur l'usage des dialectes et patois. Une première surprise, 3762 francophones ont indiqué ne parler que patois. Si les chiffres des cantons de Fribourg et du Valais, ainsi que dans une certaine mesure ceux des cantons de Vaud, du Jura et du Jura bernois, sont vraisemblables, on peut s'étonner que 62 francophones zurichois, un d'Uri, 7 du canton de Schaffhouse, pour citer trois cas, ne parlent que leur patois franco-provençal. Les derniers nids de patois comme seule langue parlée sont en Valais — Evolène: 252, Savièse: 235, Nendaz: 196.

Dans le domaine religieux, l'ordre des convictions est le suivant, en 1990: catholiques romains, protestants, aucune appartenance religieuse, musulmans, sans indication, Eglises des rites orientaux, autres communautés religieuses chrétiennes, autres communautés religieuses, israélites, catholiques chrétiens. Il n'y a que dans les villes de plus de 100 000 habitants où les protestants sont les plus nombreux. Dans plusieurs localités argoviennes les musulmans représentent plus de 10% de la population, par exemple à Teufenthal et Unterkulm de même qu'à Gerlafingen, dans le canton de Soleure. Dans plusieurs communes très catholiques, les musulmans représentent la plus forte communauté minoritaire, par exemple à Muotathal, dans le canton de Schwytz et à Rueun, dans le canton des Grisons.

Les divisions territoriales prises en considération changent aussi: en plus des cantons, districts et communes, il y a les agglomérations et villes isolées, les villes de 30 000 habitants et plus, les cinq régions du territoire national, les régions linguistiques, les régions d'aménagement du territoire, les régions MS (mobilité spatiale), les régions économiquement menacées, les régions LIM (régions selon la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne) et même, pour certaines grandes villes, les quartiers. ■

Edition genevoise, état des lieux

(jg) *L'Etat des lieux de l'édition à Genève*, est une petite brochure publiée par les éditeurs du bout du lac. On aurait pu imaginer que cet état des lieux traite l'ensemble des éditeurs romands et non seulement les genevois dont la situation, quoi qu'ils en disent, ne diffère guère de celle de leurs confrères. Mais le campanilisme fait sans doute partie du génie lémanique.

L'édition romande est très fragile, chacun le sait. Matthias Huber des éditions Olizane énumère les trois facteurs qui, selon lui, expliquent sa survie: la spécialisation, la taille modeste qui limite les coûts et la résistance au parisiano-centrisme.

Il nous semble que les belles heures de l'édition romande ont toujours été liées à quatre facteurs principaux, distincts les uns des autres. Tout d'abord le combat pour la liberté, lorsque notre contrée fut un des refuges huguenots, et lors des convulsions de l'histoire de France. Ensuite, l'affirmation des identités cantonales dans la première moitié de ce siècle surtout; puis l'innovation dans les produits, avec la vente par correspondance, la Guilde du livre et les éditions Rencontre; enfin la maîtrise technique, avec l'épopée du livre d'art.

Les deux premiers facteurs ne sont, heureusement, plus d'actualité. Les deux derniers ne sont pas propres à l'édition. L'innovation et la bienfacture technique sont même la principale caractéristique de l'industrie suisse. Le secteur de l'édition est si foisonnant dans nos contrées, les idées y semblent si nombreuses que nous sommes plutôt optimistes pour son avenir.

Une condition doit toutefois être remplie, celle du financement. Les investisseurs, les banques, voire les pouvoirs publics devraient se pencher sur le monde de l'édition. Un domaine où les Romands ont si bien réussi dans le passé, où il existe un tel savoir-faire dans le graphisme, l'imprimerie et tous les métiers associés ne peut que receler de grandes potentialités. ■